ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans vs J. C. De Ruy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1502.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, St Claude, nouvellement Bons Enfants; Rempart (ancien) et Chartres, désigné par le No 2, sur un plan de Vaughan en date du 3 janvier 1828, déposé comme la pièce de No 3, au Plan de A. Ducatel, notaire, le dit morceau a une pied-amerique, trente quatre pieds deux pouces de face à la rue Louisa, sur quatre vingt quatre pieds et quelques pieds et qu'une profondeur de quatre vingt pieds et quelques pieds et demi parallèles.

Ainsi la même propriété acquise par le défendeur par acte de vente de Mlle J. F. C. E. Bertrand, conformément à un acte passé par devant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 8 décembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

18 déc—18,23,29— 1n 5,12,15.

Henry Hubert vs. Mme Olivia Hubert, née Olivia Hubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 1334.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants, Claude, Rampart et Chartres, ayant quatre pieds deux pouces de face à la rue Chartres, sur quatre vingt quatre pieds et quelques pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ainsi la même propriété acquise par le défendeur par acte de vente de Mlle J. F. C. E. Bertrand, conformément à un acte passé par devant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 8 décembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

18 déc—18,23,29— 1n 5,12,15.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Succession de J. B. Rostorey, vs. Mme Marie A. Hazard, veuve Louis Cormier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 1410.—En vertu d'un saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans la Première District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Pelican (ci-mesurant) (au nord ancien) à peu près trente-cinq pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent neuf pieds; étant une partie du lot numéro douze adjoint, subjet numéro cinq. Ensemble avec une bâtisse en briques à deux étages, à un corps de logis, connue sous le numéro 376. Le lot de terre ci-dessus hypothéquée forme une partie d'une grande portion de terre, qui a été acquise par le dit hypothécaire de Théodore Frois, par acte passé par devant Louis E. Caire, notaire en cette ville, le premier jour de mai dix huit cent quarante-neuf.

Saisissant l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

16 déc—18,23,30—jan 5,13,18.

Veuve N. N. Nisson, Agent, vs. Miss Fanny Rowan Henry et Arthur C. Henry, ses mari.

A SCIERNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1439—Division 1 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1409.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Union, Baronne et Dryades, le dit lot contient de terre composant la même propriété qui fut acquise par Mme Fran co G. Rowan (Henry), par bénéfice de Mariage, suivant un acte passé par devant Wm. Kent, notaire, en cette ville, le vingt-deuxième jour de mai 1879, enregistré dans le bureau des transfertes de cette ville, dans le Livre 102, folio 347.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

8 déc—8,10,17,24 3 janv—1n.

Hamper Adams vs J. H. Rohrbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1580—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 1er février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rue Royale, entre celles Canal et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouv